-E-

ASSEMBLÉE NATIONALE
Nº 1448-20041201

Agence
de développement
de réseaux locaux
de services de santé
et de services sociaux
Québec
Laurentides

Rapport d'appréciation de la qualité des services d'hébergement et de soins de longue durée CLSC-CHSLD des Pays-d'en-Haut (Manoir de la Pointe-Bleue) Visite ayant eu lieu le jeudi 26 février 2004

Équipe d'appréciation

Madame Dominique Demers, Conseil pour la protection des malades
Madame Huguette Dumay, Table régionale des Aînés des Laurentides
Monsieur Marcel Ouellet, ministère de la Santé et des Services sociaux
Monsieur Jean Désy, Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux des Laurentides

5 mars 2004

10- Recommandations de l'équipe d'appréciation

Considérant que le milieu physique

- est peu adapté à une clientèle en lourde perte d'autonomie
- favorise peu le maintien de l'autonomie des résidents
- favorise peu l'intimité des visiteurs avec leurs proches (lieux privés)
- ne permet pas une variété d'activités de loisirs
- n'offre pas de lieux assez grands et en assez grand nombre pour la détente (salons)

Il est recommandé :

1. Que le processus de relocalisation du Manoir de la Pointe Bleue dans un nouvel immeuble soit accéléré et que l'entrée de la clientèle dans la nouvelle bâtisse se fasse d'ici mai 2005.

2. Qu'un comité tripartite composé de représentants de l'établissement (usagers, employés, administration), de l'Agence et du Ministère soit mis sur pied dans un délai de 30 jours avec pour mandat de mettre en place des solutions de rechange temporaires en lien avec la sur-occupation du bâtiment actuel de façon à assurer aux résidents un milieu physique de qualité dans le respect de leur dignité, de leur confort, de leur bien-être et de leur intimité.